

Association des Médecins du canton de Genève

Sommaire

| | |
|--|-------|
| Editorial | 1 |
| 1 ^{er} avril ou 1 ^{er} juin? | 1-2 |
| La question du mois | 3-4 |
| Courrier de résiliation à L'Hebdo | 4-5 |
| Mise au point | 6 |
| Bravos, scalpel, et divers | 7 |
| Candidatures | 8-11 |
| Nominations | 12 |
| Mutations | 12-13 |
| Infosite | 13 |
| Petites annonces | 14 |
| A vos agendas! | 15-16 |

Jamais sans mes potes! _____

Le pire. Imaginez un instant qu'il n'y ait plus, pour les caisses-maladies, d'obligation de contracter.

Imaginez qu'une caisse vous contacte en vous disant: «cher Docteur (sous-entendu, Docteur pas cher...), nous vous avons sélectionné sur nos listes et nous souhaitons votre collaboration».

Imaginez que vous répondiez: «Très honoré! Mais jamais sans mes potes!»

A force de stagner dans la déprime, le corps médical oublie qu'il peut reprendre la main en faisant jouer, lui-même, la concurrence entre les caisses: «Nous sommes un immense groupe et voici nos conditions. Négocions!»

Imaginez que, en automne de chaque année, l'AMG publie la liste

des caisses avec lesquelles une collaboration est décidée. Aux patientes et aux patients, qui sont en même temps des citoyennes et des citoyens, de prendre leurs responsabilités et de choisir leur caisse en connaissance de cause. Des assurances garantissant l'accès aux médecins. Des assurances maigrichonnes en toubibs. Laquelle choisiriez-vous?

Face à l'adversité, décontractons-nous! Faisons jouer la concurrence! Déclarons tous ensemble: «Jamais sans mes potes!»

Dr Claude Aubert
Député

1^{er} avril ou 1^{er} juin? _____

Et pourquoi pas le 1^{er} mai ou le 1^{er} juin, fêtes respectives des syndicats et des Confédérés exilés au bout du lac?

Rappel: le 1^{er} avril 2006, vous étiez massés sur la place fédérale à l'appel des médecins de famille. Personne ne pensait à vous coller



Ä

K

ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS

C

M

CASSA DEI MEDICI

La Caisse des Médecins...

le partenaire qui opère là où vous en avez besoin.

CAISSE DES MÉDECINS

Route de Jussy 29 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06

geneve@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

un poisson dans le dos. La mobilisation était importante. Il s'agissait de montrer à nos autorités notre volonté de défendre un système de santé parmi les meilleurs au monde, proche du patient, disponible, cohérent et efficace. L'initiative en revenait aux «omnipraticiens» comme ils se nomment chez nous, mais ce mouvement était celui de tous les médecins et de nombreux professionnels de la santé convaincus que les théories économiques ne peuvent que ruiner une machine efficace tout en diminuant fort peu les coûts réels.

Deux ans après, le GGMO, nos «omnipraticiens», ont pris l'initiative d'organiser une manifestation genevoise pour réaffirmer que notre médecine doit être de qualité, centrée sur la relation avec le malade, et que la relève doit être assurée. Les médecins doivent parler d'une seule voix, avec force en pensant toujours à ceux qui ont besoin d'eux. Comme vous l'avez lu dans dernier numéro de *La lettre*, il y aura le matin une opération «portes ouvertes» dans les cabinets de plusieurs médecins, puis, à 17h30, un rassemblement devant l'Hôtel de Ville, un cortège jusqu'à Uni Mail où quelques discours vous sont promis à 19h30 avant l'apéritif. **Le 1^{er} avril sera une manifestation de tous les médecins, préoccupés par l'avenir de la médecine en général et des médecins de famille en particulier.**

Et le 1^{er} juin? C'est la date à laquelle le peuple suisse se prononcera sur le contre-projet du parlement à l'initiative de l'UDC «Pour une baisse des primes d'assurance-maladie dans l'assurance de base». Cette initiative a été retirée en faveur d'un contre-projet intitulé «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie». Ce texte apparemment anodin est redoutable, trompeur et pernicieux, car il ne fait rien d'autre qu'ouvrir la voie à un contrôle intégral du système de santé par les assureurs-maladie. En introduisant dans la Constitution fédérale un nouvel article 117a, il permet la suppression du libre choix du médecin et le contrôle total du financement – dit moniste – des hôpitaux publics par les assureurs. Ceci a été clairement dit dans les débats parlementaires, comme Hanspeter Kuhn le rappelle dans un récent article (*Bulletin des médecins suisses* 2008;89:7, page 259).

Or, nous savons bien quelles sont les intentions des assureurs-maladie attentifs aux seuls paramètres économiques et détachés de la dure réalité du terrain. Notre réponse est donc un **NON** vigoureux à cet article 117a. Notre devoir est de préserver notre sys-

tème de santé, veiller à ce qu'il soit régi par les connaissances scientifiques et les besoins des patients plutôt que par les statistiques et l'économie. Les politiques ne doivent pas pouvoir se dégager de leurs responsabilités en confiant la santé à la gestion purement économique des assureurs. C'est donc **NON au diktat des assureurs-maladie.**

Inscrivez donc dans vos agendas: **je manifeste le 1^{er} avril et je vote NON le 1^{er} juin!**

Dr Pierre-Alain Schneider



clinique
belmont

Clinique spécialisée dans le domaine des addictions

alcools | dépressions
médicaments | dépendances comportementales
drogues | troubles alimentaires

Thérapie cognito-comportementale
(groupale et individuelle)

Unité hospitalière / Programme de jour

Couverture LAMAL de base
reconnue et remboursée

Médecin répondant: Dr. Ramiro Valdez
Dr. Alain Perroud
Directrice: M^{me} S. Nicole

26, route de Chêne - 1207 Genève
Tél. 022 735 78 11 - Fax 022 735 10 55
sbelmont@bluewin.ch - www.cliniquebelmont.ch

La question du mois

Transmission des renseignements médicaux aux assureurs

En tant que médecin, je suis de plus en plus sollicité par les assurances pour transmettre des renseignements concernant mes patients. Dois-je donner suite à ce type de demande ?

De façon générale, oui. Avec toutefois les précisions suivantes concernant les différents cas dans lesquels cette transmission de renseignements médicaux aux assureurs peut se poser.

1. Il s'agit d'un cas de maladie (LAMal)

Dans l'assurance-maladie sociale (LAMal), un des objectifs fondamentaux est le contrôle du caractère économique du traitement et de la qualité des prestations. C'est à cet effet que la loi attribue un rôle important aux médecins-conseils des caisses-maladie, rôle renforcé par rapport à l'ancien droit. A ce titre, le médecin-conseil est un organe d'application de l'assurance-maladie sociale et les fournisseurs de prestations doivent lui faire parvenir, sous pli fermé à son attention, toutes les indications dont il a besoin pour remplir sa tâche. Faute de quoi, le patient assuré se verra refuser le remboursement des frais de soins qu'il a reçus...

2. Il s'agit d'un cas d'incapacité de travail pour cause de maladie (LAMal ou LCA)

En préambule, il faut savoir qu'il n'y a pas en Suisse d'assurance-maladie obligatoire couvrant la perte de gain en cas de maladie. Nombre d'employeurs ont

toutefois conclu un contrat collectif, mais celui-ci peut relever soit de l'assurance-maladie obligatoire (LAMal), soit, et le plus souvent, de la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Dans le premier cas (LAMal), l'institution du médecin-conseil existe et le médecin traitant doit lui faire parvenir, sous pli fermé à son attention, toutes les indications dont il a besoin pour remplir sa tâche.

Mais, la situation est différente en droit privé (LCA) où le recours à un médecin-conseil n'est pas obligatoire. Ainsi, l'assureur privé a-t-il besoin du consentement de l'assuré pour demander des renseignements, en particulier auprès du médecin traitant. C'est à cet effet que le patient doit signer une procuration qui s'étend en général aussi à toutes les institutions sociales qui peuvent être en relation avec le cas d'assurance en cours (AI, LAA, LPP, etc.). Pour être valable, ce consentement doit toutefois répondre à certaines conditions. Il doit toujours être donné au cas par cas pour une incapacité de travail déterminée (pas de procuration générale pour un patient) et seules peuvent être collectées les données personnelles pertinentes et nécessaires pour le traitement du cas d'assurance en cours. Si la procuration respecte ces principes, l'assuré doit la signer et le médecin doit donner les renseignements médicaux nécessaires, faute de quoi les prestations pécuniaires seront suspendues avec les conséquences sociales que l'on peut imaginer pour le patient assuré...

suite en page 4

Votre perruque... un instrument de beauté et de confort

Ecoute et accompagnement professionnels, perruques médicales remboursées par les caisses-maladie AVS-AI



Sur rendez-vous · Tél. 022 349 08 23
4, route d'Ambilly · 1226 Thônex-Genève
Site: www.institutmargareth.ch

Institut Margareth
Coiffure Beauté Bien-être

Un lieu unique et convivial entièrement dédié aux femmes atteintes dans leur féminité par la perte de leurs cheveux

3. Il s'agit d'un cas accident (LAA)

Contrairement à l'assurance-maladie sociale, l'assurance-accidents obligatoire ne connaît pas l'institution du médecin-conseil. Cela s'explique par la définition même de la notion d'accident qui contient tant des éléments d'ordre médical que juridique. Le médecin traitant est ainsi tenu de répondre au personnel administratif qui travaille en étroite collaboration avec le service médical et qui est tenu au secret de fonction. Tout au plus et par simple acquis de conscience, les données sensibles peuvent-elles être adressées sous pli fermé à l'attention du service médical de l'assureur.

4. Il s'agit d'un cas d'invalidité (LAI)

Un des objectifs avancés de la 5^e révision de l'assurance-invalidité est la réinsertion professionnelle rapide des personnes atteintes dans leur santé. A ce titre, le service médical régional compte sur une étroite collaboration entre médecins traitants et médecins du Service médical régional AI. Là encore, le médecin traitant est donc tenu de fournir des renseignements, en principe avec l'aval de ses patients.

Jacqueline Deck

Courrier de résiliation à L'Hebdo

Ci-dessous, vous lirez le texte de la lettre adressée à L'Hebdo, à l'attention de M. A. Jeannet, Mme J. Zaugg et M. T. Plattner, après la parution, dans L'Hebdo du 21 février 2008, d'un article intitulé: Ces médecins qui gonflent la factures (sic!) par les Drs Claudia et Didier Châtelain.

Genève, le 25 février 2008

Concerne: Résiliation d'abonnement no 7 271 324 à L'Hebdo et à L'Illustré

Madame, Monsieur,

Après lecture du dernier numéro de L'Hebdo, nous pensons que jeter une telle suspicion sur notre profession, avec si peu de nuances, nous semble indigne

de journalistes dont nous proposons les articles à nos patients en salle d'attente...

Au vu de notre pratique (hormis pour notre laboratoire qui économise effectivement du temps et des consultations supplémentaires), nous ne nous sentons pas directement visés; cependant, nous sommes totalement écoeurés par les grossières contre-vérités que vous publiez comme: «... c'est tout bénéfice car les charges du cabinet ne changent pas...»!! – quid des loyers, salaires, fournitures médicales etc...?!

Ainsi, et par mesure d'économies (puisque nous ne «gonflons» pas nos factures), nous vous informons que nous résilions notre abonnement à L'Hebdo et à L'Illustré avec effet immédiat. Abstenez-vous-même de

Hospitalisation à domicile (HAD)



PHARMACIENS
PHARMACIE CLINIQUE AMBULATOIRE
4, rue des Cordiers, 1207 GENEVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parantérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

nous adresser les prochains numéros (abonnements payés jusqu'à l'été 2008 pour les deux magazines), les arbres vous en remercieront.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Dr Didier Châtelain
Dr Claudia Châtelain

Commentaire:

Vous avez été nombreux à réagir vigoureusement à l'article paru dans L'HEBDO du 21 février 2008. Comme certains nous l'ont dit, c'est quand un journal traite un sujet que l'on connaît bien que l'on mesure vraiment sa qualité rédactionnelle. Et L'HEBDO a été fidèle à sa ligne que certains d'entre vous ne connaissaient peut-être pas. Ainsi, la décision d'être plus critique quant à la littérature mise à disposition dans votre salle d'attente est certainement judicieuse.

A vous qui vous sentiriez «poussés au crime» par cet article tendant à démontrer que Tarmed peut être utilisé abusivement, nous disons encore et toujours qu'il faut facturer juste. Et juste veut dire ni trop, ni trop peu. Or je sais pertinemment que nombre de collègues n'ont pas changé leur logique depuis l'introduction de Tarmed et se refusent notamment à facturer les prestations en l'absence du patient. Tarmed a été conçu pour que ce travail soit facturé et si vous ne le faites pas, il est évident que vous ne pourrez être équitablement rémunérés pour vos prestations. Ma conviction reste que vous êtes plus nombreux à facturer trop peu que le contraire. Il serait intéressant de voir combien de médecins ne factureraient jamais ces positions alors que notre travail n'est pas terminé lorsque le patient a franchi la porte du cabinet.

Tarmed est diablement compliqué pour le novice et même pour le médecin. Lire et décortiquer une facture tient de l'exploit. Il est logique que votre patient-client comprenne avec peine qu'on lui facture un temps de travail hors consultation. Mais la réalité, c'est bien que nos rapports et nos courriers sont préparés après la consultation elle-même. Les anciens tarifs, plus forfaitaires, en tenaient compte. Ce n'est plus le cas avec Tarmed. Ne renoncez donc pas à facturer ce qui doit l'être, et faites-le évidemment avec sobriété.

Fallait-il répondre officiellement à ce brûlot qui donne à penser, le message étant dans le titre, que l'abus est généralisé? Peut-être. Mais notre préoccupation essentielle, ce n'est pas de pourchasser les agents au service des intérêts économiques du groupe Ringier, mais bien de préserver la qualité et la disponi-

P.S.: vous savez sans doute que la majorité des médecins romands avait voté contre l'introduction du tarif Tarmed. Et ne nous dites pas que c'était pour la défense de nos «privileges».

bilité de notre système de santé. L'échéance du 1^{er} juin est infiniment plus importante que les colonnes de L'HEBDO dont la lecture suffira à forger votre opinion.

Dr Pierre-Alain Schneider

PHARMACIE
— DE LA —
TOUR

Grand-Saconnex
www.automedication.ch

- location matériel médical
- livraison gratuite

Commandes
022 798 10 90

Fax 022 798 12 36
tour.ge@ovan.ch

Mise au point

L'interview du Dr Marc André Raetzo parue dans Le Courrier du 9 février 2008 a amené les psychiatres-psychothérapeutes à réagir comme suit:

En tant que membre de la commission de réflexion sur les réseaux, mise en place par le groupe des psychiatres de l'Association des Médecins de Genève, je souhaite faire quelques observations générales et plus particulièrement sur l'affirmation «pour prescrire une psychothérapie remboursée par l'assurance de base, il faut s'adresser à un psychiatre à 250 francs de l'heure, alors qu'il n'est pas formé pour cela, et non à un psychologue à 100 francs de l'heure, parfaitement compétent...». Pour moi, le *managed care* ne peut constituer un modèle généralisé pour l'assurance obligatoire de soins. Le *managed care* qui consiste uniquement à sélectionner les «bons risques» est inique et n'apporte pas de réponse intéressante pour le système de soins. Le discount fait sur le dos des plus faibles (les malades psychiques entre autres) au détriment de la qualité est dangereux. La polémique entre médecins par média interposé est stérile et inutile à un moment où patients et soignants sont attaqués de toutes parts et où le corps médical doit se présenter uni et mobilisé.

Enfin, faut-il vraiment rappeler à notre confrère que la formation des psychiatres FMH comprend une formation de psychothérapeute? Faut-il lui rappeler aussi que, pour prescrire les thérapies déléguées aux psychologues dans le cadre de la LAMal, il faut soit un FMH de psychiatrie soit pouvoir justifier, si le médecin n'est pas psychiatre, d'une formation complémentaire dans le domaine de la psychiatrie? Faut-il dire encore que, dans le cas de figure de la thérapie déléguée (celle dont parle de Dr Raetzo), il est requis que la thérapie se déroule dans le cabinet du médecin déléguant, sous la supervision de celui-ci? Ce dernier est d'ailleurs en charge d'établir les rapports médicaux auprès des assureurs et c'est sa responsabilité qui serait engagée devant les tribunaux en cas de plainte. Enfin l'heure au tarif TARMED est de 206,45 francs pour le médecin psychiatre et de 143,55 pour la psychothérapie déléguée et non respectivement de 250 et 100 francs comme prétendu par le Dr Raetzo.

Ces précisions ne sont sans doute pas inutiles.

Dr Jacqueline Caillat, Psychiatre-psychothérapeute FMH
Dr Luisa Jacot Des Combes, Psychiatre-psychothérapeute FMH
Présidente du Groupe des psychiatres

Réponse du Dr Raetzo

Je comprends que le texte publié puisse faire réagir l'association des psychiatres et je leur présente toutes mes excuses. Le réseau Delta confie effectivement un certain nombre de patients à des psychologues. Il est souvent difficile de trouver des psychiatres à qui confier nos patients. La LAMal interdit aux caisses de rembourser les psychologues. Le président de l'association neuchâteloise de psychiatrie lui-même écrit dans sa réaction qu'il existe un certain nombre de psychologues bien formés en psychothérapie. La capitation nous permet de pouvoir utiliser leurs services. Les problèmes de santé mentale sont en augmentation massive, il est souvent difficile de trouver un psychiatre, et pour pouvoir mieux aider nos patients, nous avons utilisé les services des psychologues EN PLUS des psychiatres, dont les compétences ne sont absolument pas remises en question. L'écrasante majorité de nos patients sont d'ailleurs encore suivis par des psychiatres, les médecins du réseau sont totalement libres de choisir les spécialistes avec lesquels ils travaillent, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises. Le lien entre médecins de famille et psychothérapeutes nous permet en plus de nous affranchir des contrôles parfois tâtilons des assurances-maladie.

Dr Marc André Raetzo

Bravos!

Bravo à M^e Mauro Poggia qui, avec sa ténacité inébranlable, poursuit son combat contre l'hydre de Martigny. Comme vous avez pu le lire dans la Tribune de Genève du 1^{er} mars, le Tribunal cantonal des assurances sociales lui a donné largement raison en constatant que le Groupe Mutuel mélange dans ses comptes assurance de base et assurances complémentaires. Le Tribunal soupçonne même que les primes de l'assurance de base servent à financer la publicité et le démarchage de nouveaux clients. Les juges sont également d'avis que le Groupe Mutuel dégage des bénéfices à hauteur de plusieurs millions par an en encaissant des primes plus élevées que les coûts qu'elles sont censées couvrir, ce que chacun sait. Réponse du Groupe Mutuel: les primes ont été entérinées par Berne...

Notre conviction est faite depuis longtemps. Et il serait naïf de croire que les autres assureurs sont d'une parfaite transparence et que l'Office fédéral de la santé publique a les moyens de maîtriser la situation. Les assureurs-maladie ont un appétit vorace... ou se font manger! Voilà pourquoi nous avons pris position en faveur d'une caisse unique et voilà pourquoi nous nous opposons avec énergie au projet d'article constitutionnel «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie» qui sera soumis aux électeurs le 1^{er} juin. Qui est assez fou pour croire cette supercherie? NON, le salut n'est pas dans un pouvoir total des caisses sur la santé!

Dr Pierre-Alain Schneider

Coup de scalpel... à Santésuisse!

qui a calculé pour un confrère interniste fort actif un indice ANOVA record de 567... sur la base de 22 consultations annuelles concernant 15 patients. Sachant que les coûts indirects ont dépassé un total de 290 000 CHF, cherchez l'erreur. Autant nous faire croire qu'il s'est fait pincer à 250 km/h avec sa vieille 2 CV!

Patient victime d'une secte?

Vous avez un-e patient-e qui présente des troubles diffus: douleurs vagues mais persistantes, épuisement chronique, situation personnelle difficile avec nombreux problèmes sociaux... Avez-vous pensé qu'il s'agit peut-être d'une personne victime d'une dérive sectaire, mais qui en a trop honte pour vous parler de cet aspect envahissant de sa vie?

Nous proposons un groupe d'accompagnement, offrant une approche spécifique, où vous accompagnez votre patient-e la 1^{ère} fois, et restez le thérapeute en titre, parallèlement à nos séances espacées.

Médecin responsable et renseignements: Dr Franceline James, psychiatre-psychothérapeute (rue Saint-Léger 18, 1204 Genève, tél. 022 311 34 11, fax 022 311 34 12).

Patient victime de l'alcool?

Le Centre Envol, de la Fondation Phénix, spécialisé dans les addictions telles que l'alcool, le tabac, les médicaments et le jeu pathologique, élargit en 2008 ses prestations pour les consommateurs excessifs d'alcool.

«**Alcochoix**» est le premier programme structuré qui s'adresse aux buveurs d'alcool à risque (non dépendants). Ce programme, élaboré au Canada et adapté pour la Suisse romande (Site Internet : www.great.ch), permet d'adopter rapidement (en six séances environ) des stratégies efficaces pour réduire les risques liés à la surconsommation d'alcool.

Le médecin traitant reste associé à la démarche et peut accompagner son patient qui s'approprie «**Alcochoix**» en collaboration avec l'Envol afin de l'aider par la suite à maintenir les acquis à plus long terme.

L'équipe de l'Envol reste à votre disposition.

Dr Eva Sekera, CSc. Directrice du Centre Envol, Tél. 022 718 88 66, E-Mail: envol@phenix.ch

Candidatures

Les candidatures qui suivent ont été acceptées par le Conseil de l'AMG, après réception du préavis du groupe de spécialistes concerné (art. 19, al. 4 des statuts).

A la teneur de l'article 19, al. 7, dix membres actifs ou honoraires peuvent demander, dans un délai de dix jours à dater de sa publication dans *La lettre de l'AMG*, la soumission d'une candidature au vote d'une Assemblée générale. Si tel n'est pas le cas, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans (art. 19, al. 6).

Dr Amina ABDELMOUMENE
Centre de diagnostic radiologique de Carouge (CDRC)
Clos-de-la-Fonderie 1
1227 Carouge
Née en 1974, nationalités française et algérienne
Diplôme de médecin en 1999
FMH en radiologie

Après avoir fait ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en mars 1999, elle effectue sa formation de radiologie au CHUV. Au terme de cette formation, elle obtient le titre de spécialiste FMH en radiologie et exerce les fonctions de chef de clinique adjoint en radiodiagnostic, puis en neuroradiologie au CHUV.

Actuellement spécialiste en neuroradiologie, elle exerce depuis septembre 2007 au Centre de Diagnostic Radiologique de Carouge (CDRC).

Dr Marc André BAGNOUD
Né en 1967, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1997
FMH en ophtalmologie

Après ses études à Genève, son diplôme de médecin, sa formation en ophtalmologie, puis son chef de clinique jusqu'en 2006 aux HUG et l'acquisition de son titre FMH, il s'installe à Genève comme spécialiste

ophtalmologue et recherche un cabinet médical. Sa formation a été complétée par divers diplômes inter-universitaires (ingénierie biomédicale en 1999, glaucome en 2004, lentilles de contact en 2006) et «fellowships» à l'étranger (Londres: glaucome en 2006-2007, et Bordeaux: lentilles de contact en 2007).

Dr Ismaïl BENNANI
Né en 1972, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1997
FMH en médecine interne

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1997, il a poursuivi une formation en médecine interne aux HUG avec obtention du titre de spécialiste en octobre 2003. Il sera nommé chef de clinique à l'hôpital de Nyon en 2004, puis retournera aux HUG pour accomplir une spécialisation en cardiologie jusqu'en septembre 2008. Il a le projet d'ouvrir un cabinet au centre médical de Meyrin en novembre 2008.

Dr Irène BONADA
Clinique des Grangettes
1224 Chêne-Bougeries
Née en 1964, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1991
FMH en médecine générale et gériatrie

Etudes à Genève, où elle a obtenu son diplôme fédéral en 1991. De 1990 à 2005, elle a travaillé aux HUG: trois ans de chirurgie vasculaire et deux années de chirurgie générale, urgences et soins intensifs; trois années de médecine interne, trois années de psychogériatrie, deux années et demie de gériatrie et six mois de pharmacologie clinique. Spécialiste FMH en médecine générale et sous-spécialité de gériatrie. Elle exerce sa profession de médecin gériatre en tant que salariée à la Clinique des Grangettes depuis novembre 2006 et assure les suivis à domicile et la coordination médicale avec les CASS dans le contexte de gériatrie domiciliaire lourde.

GFP

Votre conseiller en assurances
indépendant depuis plus de 20 ans

GFP médiconsul Romandie S.à.r.l.

Une philosophie basée sur le conseil aux professions médicales :

- Analyse et gestion de portefeuille d'assurances
- Ouverture d'un cabinet médical
- Remise et reprise d'un cabinet médical
- Planification financière
- Organisation de séminaire

Siège principal :

21, ch. des Aubépines – CP 563 – CH-2520 La Neuveville
Tél. 032 751 51 22 – Fax 032 751 52 88

Représentation :

4, rue Pedro-Meylan – CP 339 – CH-1208 Genève
Tél. 022 786 68 51 – Fax 022 751 66 59

www.gfpmediconsul.ch – E-mail : info@gfpmediconsul.ch

Candidatures (suite)

Dr Andrei CICOTTI
Rue du Môle 24
1201 Genève
Né en 1966, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1993
FMH en psychiatrie et psychothérapie

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1993, il a d'abord effectué un cursus de médecine générale en commençant par deux ans en Valais. De retour à Genève, il a fini ses années de médecine générale pour reprendre une spécialisation en psychiatrie, formation effectuée entièrement à Genève. Actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie et superviseur en psychothérapie interpersonnelle, il est installé en ville de Genève depuis janvier 2008.

Dr Isabelle DAENIKER
Groupe médical d'Onex, Route de Loëx 3
1213 ONEX
Née en 1968, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1996
Médecine générale

Après avoir fait ses études et obtenu son diplôme de médecin en 1996, elle a effectué toute sa formation aux HUG. Elle travaille actuellement au Groupe Médical d'Onex depuis octobre 2004.

Dr Alessandro DIANA
Clinique des Grangettes
1224 Chêne-Bougeries
Né en 1969, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1996
FMH en pédiatrie

Après avoir terminé ses études à Genève, le Dr Diana s'est formé en pédiatrie. Il revient à Genève après 4 ans passés à Neuchâtel comme médecin chef de pédiatrie à l'hôpital neuchâtelois.

Dr Chahrokh ELAHI
Clinique de l'œil
Avenue du Bois de la Chapelle 15
1213 Petit-Lancy
Né en 1950, nationalité française
Diplôme de médecin en 1984
FMH en ophtalmologie

Après avoir étudié la médecine générale en Iran-Téhéran (diplôme reconnu par les autorités françaises en 1984) et l'ophtalmologie à Strasbourg en France, il a exercé cette spécialité depuis 1985 dans les domaines de la chirurgie de segment antérieur (cataracte, chirurgie réfractive, glaucome, greffe de cornée), de segment postérieur (chirurgie et des maladies de la rétine et du vitré) et de la chirurgie des paupières et des voies lacrymales. Il vient de rejoindre la clinique de l'œil à Onex.

Dr Pascal FAVRE
Groupe médical de Chêne-Bourg
Rue de Genève 20
1225 Chêne-Bourg
Né en 1957, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1983
FMH en médecine générale et médecine du sport

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1983, il a tout d'abord effectué 5 ans de chirurgie et d'orthopédie, puis de la médecine générale. Il s'est installé en pratique privée dans le Jura et à Neuchâtel, il a suivi sa formation en médecine du sport, traumatologie, médecine de plongée. Ensuite son cursus s'est orienté vers la pédagogie et il a obtenu son diplôme d'enseignement pour le degré secondaire. Il décide de revenir à Genève et il s'installe au Groupe médical de Chêne-Bourg.

Dr Tatiana JAKOVLJEVIC SIMMINS
Née en 1961, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1986
FMH en psychiatrie et psychothérapie

Après avoir effectué la formation de base de médecin à la Faculté de médecine de l'Université de Belgrade en 1986, elle a continué sa formation post-graduée. Dans un premier temps dans le domaine de la cardiologie (dont trois à Belgrade et une année à l'Hôpital cantonal universitaire de Genève). Par la suite, après une année de stage en chirurgie, elle a commencé une formation postuniversitaire en psychiatrie et psychothérapie qu'elle a effectuée à Belle-Idée dans différents services de 1992 à 2002. Pour compléter ses connaissances elle a travaillé au service de psychiatrie de l'enfant et l'adolescent de Nyon de 2002 à 2004.

Candidatures (suite)

Dr Martin KAMMERER

Né en 1953, nationalité allemande

Diplôme de médecin en 1989

FMH en psychiatrie et psychothérapie

Après avoir suivi ses études à Paris et à Freiburg i.Br. et obtenu son diplôme de médecin en 1989, il a suivi une formation au centre hospitalier universitaire à Freiburg i.Br. et a travaillé comme spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie et spécialiste FMH en pédopsychiatrie à Zurich.

Dr Françoise NARRING

HUG - Unité Santé Jeunes

Boulevard de la Cluse 87

1205 Genève

Née en 1956, nationalité française

Diplôme de médecin en 1985

FMH en médecine générale

Après des études à Nancy et plusieurs missions humanitaires, elle a étudié au Canada et s'est spécialisée en santé des adolescents et en santé communautaire. Après douze ans en recherche à l'UMSA et au CHUV à Lausanne dans ce domaine, elle dirige depuis 2003 l'Unité Santé Jeunes et le programme Adolescents et Jeunes Adultes des HUG à Genève en tant que médecin adjointe agrégée.

Dr Moïra NIKLAUS PHILIPPIN

Parc des Grangettes

Route de Chêne 110

1224 Chêne-Bougeries

Née en 1971, nationalité suisse

Diplôme de médecin en 1999

FMH en ophtalmologie

Après avoir obtenu son diplôme de médecin à Genève, elle a travaillé une année à la Clinique genevoise de Montana. De retour à Genève, elle a commencé une formation d'ophtalmologie. Elle a effectué quatre ans aux HUG puis six mois à Burgdorf. Ensuite elle a complété sa formation à Lausanne «Hôpital Jules Gonin» durant deux ans, dans le domaine de la chirurgie réfractive et lentilles de contact. Actuellement, elle envisage de travailler à temps partiel avec la doctoresse Von Gunten installée au Parc des Grangettes.

Dr Maria ROSU

Née en 1947, nationalité suisse

Diplôme de médecin en 1974

FMH en médecine générale

Après avoir obtenu en 1974 son diplôme de médecin à Bucarest (Roumanie), elle fait une spécialisation en médecine interne en 1981 et en cardiologie en 1986. Après son arrivée en Suisse en 1990, elle effectue des stages aux HUG en 1991-1992. En juin 2005, elle obtient son diplôme fédéral de médecin et, en octobre 2007, son diplôme de spécialiste en médecine générale. De 1993 à mai 2007, elle travaille à la Permanence médicale du Rond-point de Plainpalais, puis au Centre médical de Carouge GE. Dès janvier 2008, elle exerce à la Clinique médico-dentaire de Versoix GE.

Dr Karin SUTTER

Née 1962, nationalité suisse

Diplôme de médecin en 1989

FMH en psychiatrie et neurologie

Après avoir fait ses études de médecine à Genève, elle s'est spécialisée en neurologie et psychiatrie. Elle a ensuite travaillé plusieurs années avec des patients souffrant de diverses dépendances et c'est comme psychiatre spécialisée dans les addictions qu'elle souhaite ouvrir un cabinet à Genève.

Dr Xavier TENORIO

Dermolaser

Rue des Alpes 15

1201 Genève

Né en 1973, nationalité équatorienne

Diplôme de médecin en 1998

FMH chirurgie plastique (en cours)

Après avoir conclu ses études de médecine à l'Université Centrale de Quito-Equateur, il obtient une place de formation en chirurgie plastique réparatrice et esthétique au sein des HUG à Genève. En 2006, il est parti effectuer un stage de perfectionnement en chirurgie esthétique à Paris où il obtient le diplôme de spécialiste au Collège Français de Chirurgie Plastique. De retour, il est en attente d'obtenir son diplôme FMH.

Candidatures (suite)

Dr Jaroslava TOMAN CHARBONNET
Rue Versonnex 5
1207 Genève
Née en 1970, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1996
FMH en radiologie

Après avoir complété ses études avec des stages en Afrique du Sud, elle obtient son diplôme de médecin à l'Université de Genève en 1996. Elle débute, dans la foulée, sa formation de radiologie à l'Hôpital de Sion. Elle la poursuit aux HUG et parfait son cursus par 9 mois en médecine nucléaire. Elle s'applique à centrer son activité dans le domaine ostéo-articulaire, suivant notamment, plusieurs cours de spécialisation aux Universités de Paris. En janvier 2007, elle s'installe à l'Hôpital de la Tour ; elle garde une activité académique partielle aux HUG.

Dr Hasan YILMAZ
Clinique Générale – Beaulieu
Chemin Beau-Soleil 20
1206 Genève
Né en 1971, nationalité française
Diplôme de médecin en 2000
FMH en radiologie

Après avoir suivi ses études de médecine à Lyon et réussi le concours national de l'internat des spécialités médicales en 1996, le Dr Hasan Yilmaz effectue sa formation post-graduée en radiologie aux universités de Lyon et Genève. Après l'obtention de son diplôme de médecin spécialiste en 2000, il suit une formation approfondie en neuroradiologie diagnostique et interventionnelle jusqu'en 2002 comme chef de clinique dans le service neuroradiologie du Pr Rüfenacht aux HUG. Depuis le 1er octobre 2007, il travaille à 50% à la Clinique Générale Beaulieu et poursuit toujours une activité de chef de clinique à 50% aux HUG.



Erratum liste officielle 2008

L'adresse correcte du Dr Yves RACLOZ est chemin Beau-Soleil 24 1206 Genève
Prière de corriger votre liste à la page 84 – Merci

Profitez de vos invités sans souci
Le Chef vous reçoit chez Vous

Après l'Hôtel du Cerf et le Plein Ciel
Sandro Haroutunian
cuisine maintenant à votre domicile

c'est renversant !
la gastronomie à la maison

www.restopassion.ch
sandro@restopassion.ch - 079/408 7215

AA winterthur

Michel L.Y. TORNARE, Agent Général.
ANALYSES DE PORTEFEUILLES
TOUTES ASSURANCES
DEFISCALISATION 3ème PILIER
FINANCEMENTS IMMOBILIERS CH/F
6-8 rue des Sablons - 1205 Genève
Tél. 022 320 29 35 - 022 320 29 65
tornare.michel@bluewin.ch

Nominations

A la faculté de médecine

Le Conseil d'Etat a nommé Mme Bara RICOU au titre de professeure associée du département d'anesthésiologie, pharmacologie et soins intensifs, à la faculté de médecine de l'Université de Genève.

Mutations

Décès

Nous avons eu le regret de vous annoncer le décès du Dr Bernard LIEBESKIND en date du 20 janvier 2008 et du Dr Alain E. GONET en date du 24 février 2008.

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art 19, al. 6):

Dr Alexandre AEBI dès le 22.02.08
Dr Jean-Christophe BIJON dès le 22.02.08
Dr Maria-Luisa MASCIANGELO-PEREZ dès le 22.02.08
Dr Valérie SCHWITZGEBEL dès le 22.02.08
Dr Yodit SEIUM NEBERAY dès le 22.02.08
Dr Mélanie STAUFFER ETTLIN
Dr Ferah USTUN-YENICE dès le 22.02.08
Dr Anne ZANINETTI-SCHAERER dès le 22.02.08

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, plus de cotisation, voix consultative à l'assemblée générale, art. 19, al. 9):

Dr Jacques-Etienne BORNAND, dès le 1.3.08
Dr Eric BURNIER, dès le 1.3.08
Dr Archie HOOTON, dès le 1.3.08
Dr Denys MONTANDON dès le 1.1.08
Dr Jean-Daniel STUCKI, dès le 1.3.08
Dr Jacques TABIBIAN, dès le 1.3.08

Membres honoraires (65 ans et plus de 30 ans d'affiliation, le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite, mêmes droits que les membres actifs jusqu'à cessation de leur activité professionnelle, art. 19, al. 10):

Dr Alain BEZZOLA, dès le 1.3.08
Dr Kuang CHU CHEN, dès le 1.3.08
Dr Jeannik DAMI, dès le 1.3.08
Dr François MONNIER, dès le 1.3.08
Dr Jost SCHNYDER, dès le 1.1.08
Dr Ronald TOSCO, dès le 1.1.08

Mutations (suite)

Membres en congé (demande faite au moins 3 mois avant la cessation provisoire d'activité, art. 19, al. 13):

Dr Christian BERRET, dès le 1.1.08

Dr Bernard MAGNIN, dès le 1.1.08

Démissions (délai de 6 mois avant la fin de l'exercice administratif, dérogation possible pour des cas particuliers, le membre démissionnaire reste tenu à ses obligations envers l'AMG jusqu'à la date effective de sa démission, art. 21):

Dr Jean-Jacques DEGLON, dès le 30.6.08

Dr Annette PANCHAUD, dès le 1.1.08

Infosite www.amge.ch

Dans une nouvelle rubrique intitulée:

«Les assurances sociales», vous retrouvez les différents «Sine Qua Non».

Dans la rubrique «Services AMG», sous «imprimés disponibles à l'AMG», vous pouvez dès maintenant confirmer vos commandes directement en ligne.

Ces rubriques sont accessibles dans la partie du site réservée aux médecins. Si vous avez oublié votre code d'identification, n'hésitez pas à contacter le secrétariat: tél. 022 708 00 22 ou rs@amge.ch



Logiciel de prise de RDV

RDV-Assist est un logiciel pour faciliter et accélérer la prise de RDV.

RDV-Assist trouve en un instant les plages disponibles pour un traitement nécessitant plusieurs ressources humaines, lieux ou équipements pour la durée désirée.

RDV-Assist prend en compte les différents horaires de l'ensemble des personnes concernées.

RDV-Assist permet de créer des plages réservées aux urgences, automatiquement libérées 1-2 jours avant la date courante.

RDV-Assist gère les périodes de blocage, vacances, congrès, révision de matériel, etc...

En cas d'absences imprévues, RDV-Assist génère automatiquement la liste des RDV à reporter.

RDV-Assist enregistre les actes réguliers, avec toutes les ressources nécessaires pour une durée standard.

Pour tout renseignement ou démonstration contactez sans engagement; informatique et productivité sa.
email i-p.logiciels@i-p.ch
Tél. 022 7402050 Télécopie 022 7402051

**LA COMMUNICATION
QUI VOUS RESSEMBLE**

MedDesign
MedHosting
Medacom

Création de sites
Hébergement
Réalizations en communication

CTÉSIAS SA
Grand-Rue 38
2034 Peseux

tél. 022 732 15 60
fax 022 732 15 69
courriel info@ctesias.ch
site www.ctesias.ch

dès **CHF 330.-**

Petites annonces

Psychothérapie déléguée

Psychologue FSP, avec droit de pratique dépendant, terminant sa formation de psychothérapeute FSP en 2009, avec 4 ans d'expérience en psychothérapie (urgences adultes, adolescents, migrants et hommes violents), cherche médecin-psychiatre installé pour travailler en délégation. Etudie toute offre.

Tél: 078 836 76 67

E-Mail: bortal@netcourrier.com

Maladies psychiques : à qui faire appel en cas de crise?

L'association Le Relais, soutien aux proches de personnes souffrant de troubles psychiques, vient d'éditer un dépliant donnant adresses et renseignements pour aider à gérer les moments de crise.

Ce dépliant peut être téléchargé sur le site: www.lerelais.ch ou commandé: info@lerelais.ch

Locaux à partager

Locaux à partager avec un autre médecin, pour 3 à 5 ans, cabinet de médecine générale, Chêne-Bougeries. Accès bus 9 et parking dans le jardin. Disponible de suite.

Mme Vaucher Marinette

E-Mail: m.vaucher23.7@gmail.com

Cherche emploi

Infirmière diplômée en soins généraux, certifiée en soins intensifs (droit de pratique), expérience hospitalière, soins à domicile, laboratoire et en cabinet médical cherche emploi à temps partiel. Etudie toute proposition.

Tél: 078 678 32 33

A louer

Appartement de 3 1/2 pièces (70m²) + parking sous-terrain, rénové, idéal pour un médecin ou profession paramédicale, à côté d'un cabinet de pédiatrie dans le quartier de la Servette à Genève.

Tél: 079 661 78 79

«Autour des examens d'embauche»

Jeudi 15 mai 2008 de 8h30 à 12h30

Entrée en vigueur de la loi sur les tests génétiques, polémiques relatives tant aux tests sanguins lors d'examen médicaux d'embauche qu'au dépistage de drogues, check-up: autant de thèmes qui nécessitent une mise au point rigoureuse, utile autant pour la pratique des personnels de santé que des acteurs du monde du travail.

Lieu: Auditoire Marcel Jenny
Hôpital universitaire de Genève

Ce colloque est crédité de 4 unités de formation continue, reconnues par la Société suisse de médecine du travail et l'AMG

Draps d'examen en pure cellulose blanche

Gaufré, collé pointe à pointe, 2x18gr, 50cmx50m
Qualité très douce et résistante

Dès 79,- CHF TTC les 12 rouleaux (14ct/m)



Possibilité de stocker gratuitement vos commandes importantes !

CaduMed

57, av. Wendt
1203 Genève

Tél.: 022 949 1330
Fax : 022 340 3651
info@cadumed.ch

A vos agendas!

Quinzième journée de l'AGESPO

Muséum d'Histoire Naturelle – Samedi 5 avril 2008

Avec la participation de: Gérard SZWEC (Paris), Pascual PALAU (Valence), Diran DONABEDIAN (Paris), Irène NIGOLIAN (Genève), François ANSERMET (Genève), Dora KNAUER (Genève)

Renseignements auprès de P. Vadi Lathion, 022 700 07 03, p.vadilathion@bluewin.ch



Les lundis de l'image 2008

Lundi 7, 14, 21, 28 avril 2008 de 12h15 à 13h00
HUG Salle de colloques 3 (7A-P-795) étage P – aile Jura

Lundi 7 avril – Imagerie du jeune sportif – Dr L. Spadola
Lundi 14 avril – La recherche au CIBM – Dr F. Lazeyras
Lundi 21 avril – Quantification des sténoses carotidiennes – Dr S. Altrichter
Lundi 28 avril – Marquage cellulaire en IRM – Dr M. Lepetit-Coiffé



Formation continue 2007 – 2008 par visioconférence des départements de pédiatrie de Genève et Lausanne

Chirurgie/Pneumologie

Organisation et renseignements : Dr Ph. Eigenmann, Hôpital des Enfants, HUG, Genève
Tél. 022 372 45 31

Brûlures – épidémiologie, prévention, traitement et recherches locales – Dr J. Hohlfeld

Mardi 8.4.2008 8h – 9h
Auditoire 2 Auguste Tissot – BH 8 - CHUV

Morceaux choisis de pneumologie; NO; TBspot; bronchiolite et nouveaux virus, prise en charge –

Dr C. Barazzone, I. Rochat, K. Postfay Barbe
Mardi 8.4.2008 9h – 10h
Nouvel Auditoire de Pédiatrie – 2^e étage - HUG

A vos agendas! (suite)

Le médecin de ville face à la personne avec retard mental

Conférences et workshops le vendredi 11 et samedi 12 avril
Belle-Ideé – Bâtiment Ajuriaguerra et centre de direction
Chemin du petit-Bel-Air 2 – 1225 Chêne-Bourg

Renseignements et inscriptions :
Mme Viviane Subirade, Secrétariat UPDM
Belle-Ideé – Ch. Du Petit Bel-Air 2 – 1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 305 43 73 – E-mail viviane.subirade@hcuge.ch



Journées BALINT d'Annecy

du 30 avril au 3 mai 2008

Séminaire centré sur la relation soignant-soigné qui s'adresse à tous les professionnels de la santé.

Reconnu par la Fédération des Médecins Suisses (FMH)

Renseignements et inscriptions:
Dr Gilbert Siegrist, 55 rue de la Servette, 1202 Genève
Tél. 022 734 34 52, fax 022 734 74 79,
E-mail gilbert.siegrist@bluewin.ch



Deuxième édition du Forum: «Towards Global Access to Health»

du 25 au 28 mai 2008

Objectif: Offrir l'opportunité aux participants des «pays du sud» d'évaluer les liens déjà existant entre nos institutions et eux-mêmes, et d'exprimer clairement leurs besoins en matière de partenariat et de formation.

Organisé par les HUG et la Faculté de médecine avec de nombreux partenaires internationaux et surtout en liaison avec les organisations internationales et non gouvernementales ainsi que la Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères.

Renseignements:
www.genevahealthforum.org
Marie-Andrée Terrier, Décanat de la Faculté de médecine
Tél. 022 379 50 10, Fax 022 379 50 02
E-mail Marie-Andree.Terrier@medecine.unige.ch

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél. : 022 708 00 20
Fax : 022 781 35 71
www.amg.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
21 avril 2008**

**Délai rédactionnel :
31 mars 2008**